



PLANTER UN ARBRE ET EN PRENDRE SOINS

André Lévesque, président 418-722-9637

Des propriétaires riverains du lac à l'Anguille ont adhéré à l'entente suivante proposée par l'Apela:

« PROJET VOLONTAIRE DE RESTAURATION DE LA BANDE RIVERAINE AU MOYEN DE LA PLANTATION DE VÉGÉTAUX *.... »

Les objectifs de l'entente sont les suivants:

Contribuer à la protection de l'environnement et à la qualité de l'eau du lac; **Protéger** le patrimoine écologique et contribuer à des pratiques respectueuses de la faune, de la flore, des habitats et de la biodiversité du lac; **Maintenir et Augmenter** la valeur d'une propriété située dans un milieu naturel; **Connaître et Évaluer** l'impact sur un horizon de cinq (5) ans, de la plantation de végétaux pour contribuer à la restauration naturelle des bandes riveraines.

Les propriétaires se sont engagés, entre autres, à :

Planter, Protéger et Entretenir des végétaux dont les quantités et espèces sont dûment inscrites dans l'entente.

L'Apela s'est engagé d'autre part à :

Fournir des conseils techniques pour la restauration de la bande riveraine de la propriété du riverain signataire; **Assurer** un suivi des plantations pendant cinq (5) ans afin de connaître la contribution et l'impact de ces plantations pour la restauration d'une bande riveraine et rendre publics les résultats. * Végétaux : plantes herbacées, arbustes et arbres



Damien Lemay et Lise Tardif ; des adhérents à l'entente qui sont très enthousiastes.